AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1015
FR0013128881-FS0494

29 avril 2016

Déclaration de participation

MEDIAWAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 avril 2016, la société par actions simplifiée NJJ Presse[1] (16 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris) a informé l'Autorité des marchés financiers que suite à l'augmentation de capital de la société MEDIAWAN réalisée dans le cadre de son admission sur le marché réglementé[2], elle détient, au 22 avril 2016, 2 093 605 Actions A MEDIAWAN représentant autant de droits de vote, soit 6,69% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Par ailleurs, la société par actions simplifiée NJJ Presse a précisé détenir au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 198 105 bons de souscription d'actions rachetables (BSAR A) MEDIAWAN exerçables à tout moment 5 ans après la première acquisition réalisée par MEDIAWAN (l'« Initial Business Combination »[4]), pouvant donner droit, par exercice au prix de 11,50 € par action contre 2 BSAR A, à 99 052 actions ordinaires MEDIAWAN[3].

[1] Contrôlée par M. Xavier Niel.
[2] Cf. prospectus de l'AMF ayant reçu le visa n°16-132 du 11 avril 2016 et communiqué de la société en date du 20 avril 2016.
[3] Sur la base d'un capital composé de 31 280 815 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.
[4] Tel que défini dans le prospectus ayant reçu le visa n° 16-132 du 11 avril 2016.